



Budget 2024

LA BOSTONNAIS

+ Programme triennal d'immobilisation



*Naturellement
accueillante!*



Sommaire **DU RÔLE** **D'ÉVALUATION**

Bon à savoir

La richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes. Elle peut servir au partage des dépenses des organismes intermunicipaux tels que les régies intermunicipales et les conseils intermunicipaux de transport. Elle peut aussi être utilisée comme base de répartition par les municipalités régionales de comté. Elle est un élément important dans le calcul du potentiel fiscal qui sert à la répartition des dépenses des communautés métropolitaines ou agglomération.

Les rôles courant et précédent proviennent des rôles déposés par la municipalité ou par l'agglomération pour la municipalité. La valeur au rôle est déterminée par la municipalité ou l'agglomération.

La valeur au rôle précédent est celle effective au 31 décembre de la dernière année de ce rôle et la valeur au rôle courant est celle effective au 1er juillet.

La valeur uniformisée est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur d'uniformisation. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour rendre comparables toutes les évaluations municipales.

Préparé par

Natalie Jalbert - directrice générale

Guylaine Baillargeon - adjointe à la direction



Calculer vos taxes

Votre compte de taxes est la somme de :



Valeur foncière

X



Taux de taxes

+



Collecte des matières
résiduelles

Année 2024

Sommaire du rôle d'évaluation et de la richesse foncière.

Valeur imposable

Terrains	14 683 000 \$
Bâtiments	56 723 000 \$
Immeubles	71 406 100 \$

Valeur résidentielle	58 780 075 \$
Valeur commerciale	12 626 025 \$

Total 71 406 100 \$



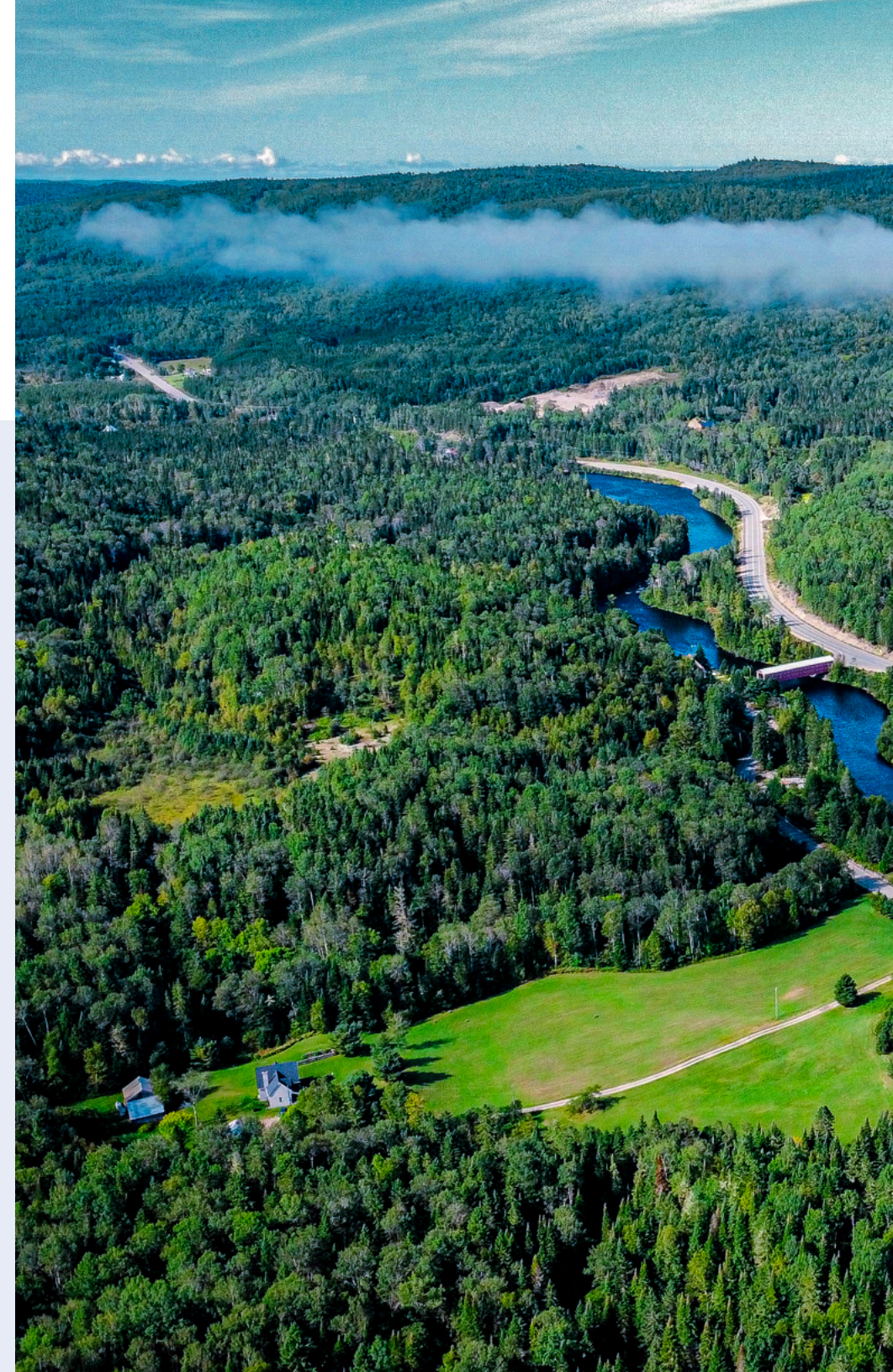
Prévisions budgétaires

Quotes-parts

2023 268 070 \$

2024 250 921 \$

Écart 17 149 \$
 – 6,4 %



Programme triennal d'immobilisation

2024

2025

2026

Garage municipal

150 000 \$

Calendrier de conservation
des archives

10 000 \$

Vérification des archives
après incendie

45 000 \$

Asphaltage rang Sud-Est I sur 18 km
Endroit précis – rapport ingénieur

572 686 \$

Construction de l'hôtel de ville

1 400 000 \$

10 000 \$

Aménagement extérieur

Mise à jour du plan de mesure d'urgence

10 000 \$

Total

1 992 686 \$

45 000 \$

160 000 \$

Ordures recyclages & transbordement

Services	Permanents / Saisonniers desservies	Chalet villégiature non desservi	Commerciales	Maison touriste	Totaux
Portes	360	53	6	3	422
Transbordement	175 \$	175 \$	175 \$	310 \$	
Cueillette. matières résiduelles	65 \$		65\$	140 \$	
Total	240 \$	175 \$	240 \$	450 \$	



*Coût d'une
résidence*
PERMANENTE



Exemple du coût de taxe d’une résidence permanente
évaluée à 100 000 \$

2023

	Taux	Total
Taxe foncière	0.62 \$	620 \$
Règlement d’emprunt	0.00 \$	0.00 \$
Taxe d’agglomération	0.47 \$	470 \$
Ordures résidentielles	60 \$	60 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	150 \$	150 \$
Total		1 300,00 \$

2024

	Taux	Total
Taxe foncière	0.58 \$	580 \$
Règlement d’emprunt	0.00 \$	0.00\$
Taxe d’agglomération	0.3514 \$	351,40 \$
Ordures résidentielles	65 \$	65 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	175 \$	175 \$
Total		1 171,40\$



Coût d'une résidence **SAISONNIÈRE**



Exemple du coût de taxe d'une résidence saisonnière
évaluée à 59 200 \$

2020

	Taux	Total
Taxe foncière	0.66 \$	390,72 \$
Règlement d'emprunt	0.00 \$	0.00 \$
Taxe d'agglomération	0.41 \$	242,72 \$
Ordures résidentielles	27 \$	27 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	65 \$	65 \$
Total		725,44 \$

2021

	Taux	Total
Taxe foncière	0.63 \$	372,96 \$
Règlement d'emprunt	0.00 \$	0.00 \$
Taxe d'agglomération	0.3514 \$	219,04 \$
Ordures résidentielles	65 \$	27 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	175 \$	65 \$
Total		684 \$



Coût d'une résidence **COMMERCIALE**



Exemple du coût de taxe d'une résidence commerciale
Évaluée à 312 400 \$

2020

	Taux	Total
Taxe foncière	1,80 \$	5 623,20 \$
Règlement d'emprunt	0.00 \$	0.00 \$
Taxe d'agglomération	0.41 \$	1 280,84 \$
Ordures résidentielles	54 \$	54 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	130 \$	130 \$
Total		7 088,04 \$

2021

	Taux	Total
Taxe foncière	1,76 \$	5 498,24 \$
Règlement d'emprunt	0.00 \$	0.00 \$
Taxe d'agglomération	0.37 \$	1 155,88 \$
Ordures résidentielles	54 \$	54 \$
Recyclage	0.00 \$	0.00 \$
Transbordement	130 \$	130 \$
Total		6 838,12 \$

Politique de subvention aux associations

Politique de subvention aux associations pour l'entretien de chemins privés modifiée le 11 décembre 2018 sous le numéro 2018-12-04.

Objectif

En guise de compensation pour services municipaux réduits, la Municipalité offre aux associations une subvention qui devra servir pour la protection de l'environnement et l'amélioration de leurs biens collectifs, comme l'entretien des chemins privés (non municipalisés).

Conditions d'admissibilité

- Enregistrée au Registre des Entreprises du Québec en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies (organisme sans but lucratif) et en règle avec l'inspecteur général des institutions financières.
- Association concernant un regroupement de citoyens sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais et reconnue par le conseil municipal.
- Produire annuellement avant le 31 octobre de chaque année financière, une demande avec la liste des membres de l'Association, leur numéro de matricule et l'attestation de l'enregistrement de l'Association.

SUBVENTION

Lac-à-l'ours Sud

Total d'évaluation	1 498 316 \$
Taux de taxation 2024 0,58 \$ / 100 \$	8690,23 \$
Retour de taxes 18 %	1 564,24 \$



SUBVENTION

Chemin du lac Brochet

Total d'évaluation	3 818 534,65 \$
Taux de taxation 2024 0,58 \$ / 100 \$	22 147,50 \$
Retour de taxes 18 %	3 986,55 \$



SUBVENTION

Lac-à-l'ours Nord

Total d'évaluation	686 977,45\$
Taux de taxation 2024 0,58 \$ / 100 \$	3 984,47\$
Retour de taxes 18 %	717,20 \$

